



Transports  
Canada

Transport  
Canada

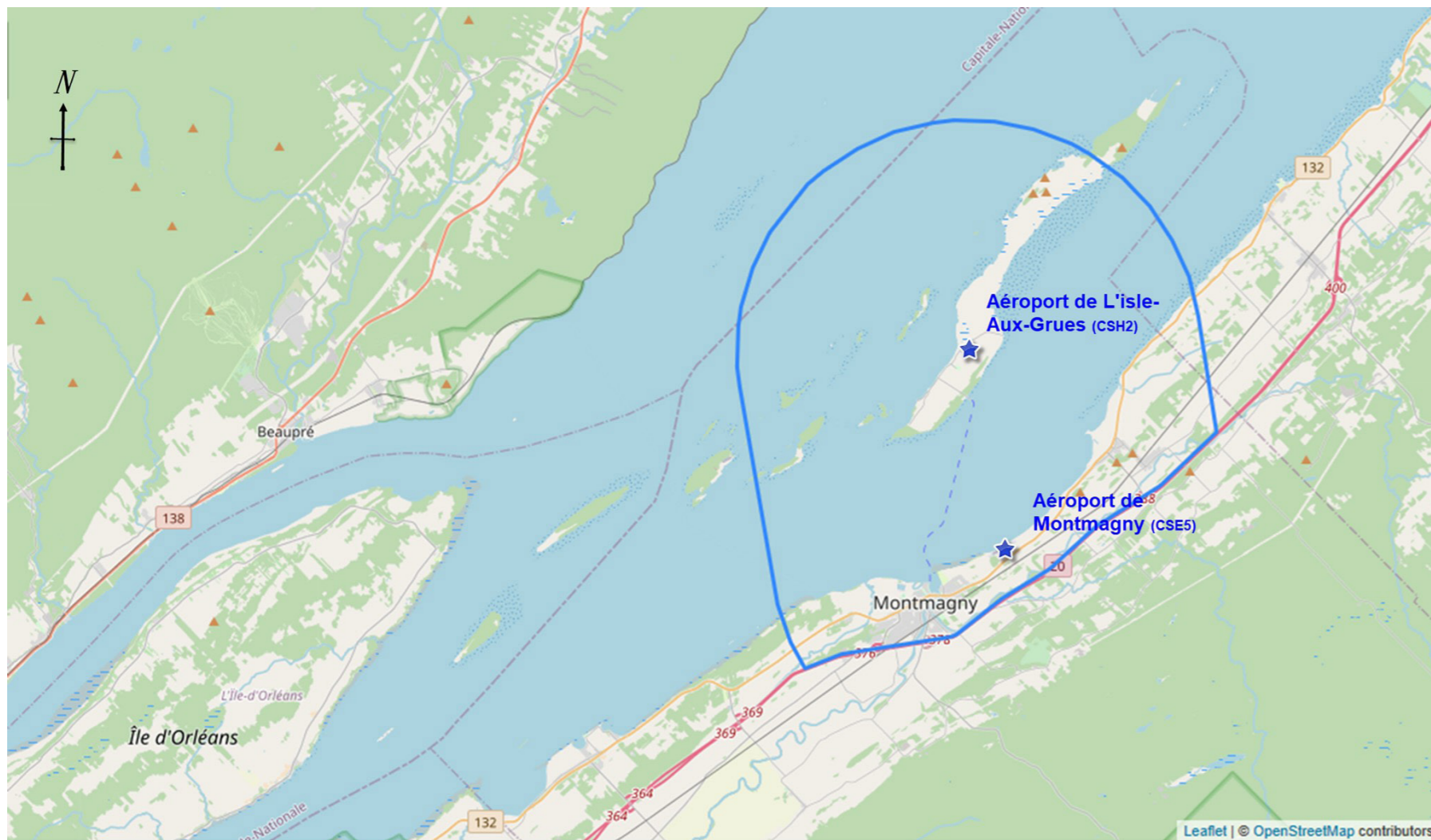
## AVIS PUBLIC

### Consultation publique visant à établir une zone de fréquence obligatoire pour les aéroports de Montmagny et de L'Isle-aux-Grues

Transports Canada souhaite recueillir vos commentaires sur la création d'une zone de fréquence obligatoire (MF) pour les aéroports de Montmagny et de L'Isle-aux-Grues. Si cette zone est créée, seuls les aéronefs équipés de radios pourront y voler.

Transports Canada veut créer cette zone en raison de l'augmentation de la circulation aérienne entre les deux aéroports, conformément à la partie VI, sous-partie 2, section V – « Utilisation d'un aéronef à un aérodrome ou dans son voisinage » du *Règlement de l'aviation canadien*.

La zone de la surface jusqu'à 1 500 pieds au-dessus du niveau de la mer s'étendrait sur un rayon de 5 milles marins autour des aéroports de L'Isle-aux-Grues et de Montmagny, et se terminerait au niveau de l'autoroute 20.



Si vous souhaitez soumettre des questions ou des commentaires au sujet de cette proposition, veuillez communiquer avec Transports Canada d'ici le **26 février 2021**.

**Par courriel :** [aerodromes.quebec@tc.gc.ca](mailto:aerodromes.quebec@tc.gc.ca)

**Par la poste :**

Consultation publique Aéroports Montmagny / Isle-aux-Grues  
Transports Canada  
Division Aérodomes — région du Québec  
700, place Leigh Capreol, 4<sup>e</sup> étage  
Dorval (QC) H4Y 1G7